



CANADA

DECLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

70/20

PERSPECTIVES INTERNATIONALES D'UNE FUTURE PARTICIPATION EVENTUELLE DU CANADA AUX PROGRAMMES SPATIAUX

Discours du président du Conseil du Trésor, M. C.M. Drury,
au Congrès et à l'Exposition canadiens de l'aéronautique
et de l'espace, à Montréal, le 17 novembre 1970.

Le Congrès et l'Exposition canadiens de l'aéronautique et de l'espace ont attiré ici une assemblée internationale par excellence. Parmi l'auditoire ce soir, se trouvent des délégués des industries française, anglaise et américaine des transports aérospatiaux, des fonctionnaires gouvernementaux, ainsi que des experts scientifiques et techniques de nombreux pays. De ce fait, j'ai ici une occasion unique d'étudier avec vous quels genres d'options s'offriront bientôt au Canada dans le domaine des activités spatiales. Mon intention, ce soir, est de situer dans son contexte international notre programme spatial par rapport aux objectifs et aux ressources du Canada. La plupart des remarques que je ferai auront le caractère de sondages et mêmes d'hypothèses mais je pense que vous admettrez avec moi que bien des hypothèses et bien des sondages seront nécessaires avant de passer au stade des décisions, surtout quand les gouvernements peuvent engager dans des programmes extrêmement coûteux de fortes sommes des deniers des contribuables.

L'établissement des programmes spatiaux est de beaucoup "un jeu de milliardaire". Seuls les États-Unis et l'Union soviétique disposent de ressources suffisantes pour financer de vastes programmes, sans pour autant sacrifier outrageusement d'autres objectifs. Seuls, quelques autres pays: la Grande-Bretagne, la Chine, la France, l'Allemagne, le Japon, ont consacré des ressources au développement de leur potentiel de lancement de satellites. Dernièrement, l'Inde a annoncé son intention de faire de même, mais il reste à savoir s'il ne s'agit pas là d'un désir trop ambitieux. Un autre petit groupe de pays se sont engagés dans des activités spatiales, sans se donner le luxe d'essayer de réaliser des aménagements pour lancer des satellites, et parmi eux, le Canada a obtenu des résultats qui, de l'avis international, le classent en tête dans ce domaine.

Maintenant que l'homme est effectivement lancé dans l'espace, on peut en conclure avec suffisamment de certitude que:

- a) Les activités spatiales se poursuivront sur une échelle de plus en plus grande;
- b) le coût global continuera de s'accroître;
- c) des efforts de plus en plus grands seront faits pour développer les applications utiles de la technologie spatiale, parallèlement à la recherche scientifique;
- d) les États-Unis et l'Union soviétique continueront à dominer l'activité spatiale mondiale.

Dans la situation que je viens de décrire, les pays dont le développement technologique est avancé, qui désireraient se lancer activement dans la réalisation de programmes spatiaux, semblent avoir, à court terme et à moyen terme, trois possibilités d'ordre pratique:

1. Chaque pays pourrait élaborer des accords bilatéraux de coopération avec l'un des super-grands (des exemples typiques de cette forme de coopération entre le Canada et les États-Unis seraient: le programme canadien Alouette; les accords concernant le projet de recensement des ressources terrestres par satellite; et le projet de lancement d'un satellite pour les communications intérieures).
2. Un certain nombre de pays pourraient unir leurs efforts afin de fournir les ressources nécessaires à la réalisation d'un programme spatial complet comparable à ceux des super-grands (cette solution a des partisans parmi les membres de la Conférence spatiale européenne).
3. Un groupe de pays pourrait réaliser en commun le cadre d'un programme de coopération avec les États-Unis.

En ce moment, les États-Unis poursuivent la réalisation de leur programme intitulé Post-Apollo qui consiste surtout à mettre au point un lanceur ré-utilisable appelé "navette spatiale"; ce lanceur est conçu pour placer en orbite de grosses charges utiles (à l'intention des stations spatiales et autres installations), à un coût très réduit. A la fin de 1969, M. Paine, l'ancien chef de la NASA, a esquissé les grandes lignes d'un projet permettant à un certain nombre de pays de collaborer collectivement au programme Post-Apollo. Cette proposition a amené la plupart des nations développées à réviser le cadre de leurs activités spatiales.

Selon certains indices qui ont percé à la réunion des ministres tenue en juillet sous les auspices de la Conférence spatiale européenne, les pays européens opteraient plutôt pour la troisième solution d'une participation collective au programme Post-Apollo, ainsi qu'ils ont été encouragés à le faire par les États-Unis, à condition toutefois qu'ils puissent conclure un accord leur garantissant un service de lancement pour leurs propres satellites scientifiques et industriels. Bien qu'ils soient conscients de la grande différence qui existe entre les efforts des États-Unis et ceux de l'Europe, les pays membres de la Conférence européenne de l'espace tiennent à définir quelques éléments discrets et essentiels du futur système spatial qui

seraient fournis par l'Europe, afin d'injecter dans les rapports généraux de collaboration une certaine interdépendance réelle entre les différents associés.

Cependant, à la conférence qui vient de se terminer et qui groupait les 13 nations membres des deux Organisations européennes pour la recherche en matière d'espace et de lancement d'engins, la Grande-Bretagne a pris l'initiative de rejeter la proposition américaine d'une collaboration européenne au programme Post-Apollo. A l'heure présente, seules la France, l'Allemagne occidentale et la Belgique semblent prêtes à entamer des pourparlers avec la NASA. Il faut voir ce fait nouveau dans le contexte de la tendance croissante qui existe actuellement vers la création d'un seul organisme européen en matière spatiale.

Cette tendance vers l'unification coïncide avec la réouverture des négociations sur la demande d'entrée de la Grande-Bretagne (et d'autres pays) dans la Communauté économique européenne; il se pourrait que sous la pression des impératifs d'ordre politique et économique, certaines lacunes soient comblées dans les efforts jadis éparpillés en matière spatiale.

Tous ces faits nouveaux intéressent le Canada et l'avenir des programmes canadiens en matière aérospatiale. Le Canada pourrait très bien se trouver dans l'heureuse situation de pouvoir agir simultanément, s'il le désire, dans plusieurs secteurs parallèles et complémentaires.

Rien ne semblerait s'opposer à la poursuite d'accords bilatéraux du genre de ceux qui existent actuellement entre le Canada et les États-Unis (lancements de satellites scientifiques, tels que l'Alouette; stations au sol du décodage des informations terrestres fournies par les satellites; aménagements de lancement aux fins des télécommunications).

En outre, grâce à l'emploi d'une part relativement modeste des fonds fédéraux de recherche et de perfectionnement, l'industrie canadienne pourrait participer à des contrats de mise au point et de fabrication de systèmes annexes du système Post-Apollo - en somme, un programme de participation à la production de moyens de liaison spatiale. Un tel effort du Canada dans le domaine de la recherche et du développement permettrait vraisemblablement au Canada d'accéder aux aménagements de Post-Apollo, lorsqu'ils viendront à exister.

Il est significatif que le projet de Convention sur le futur organisme spatial européen, actuellement à l'étude, prévoit la participation, à titre de membres associés ou adjoints, de pays non européens. Il y a de bonnes raisons de croire qu'en vertu de tels arrangements, il nous serait possible de choisir de prendre part uniquement aux programmes intéressant vraiment le Canada, et que nos obligations financières seraient limitées à ces programmes particuliers.

Point n'est besoin de s'étendre longuement ici sur les propositions de maintenir des relations bilatérales avec les États-Unis et de collaborer dans le domaine de la recherche et du perfectionnement. Toutefois, le projet d'adhésion au futur organisme spatial européen exige plus d'explications sur plusieurs points.

Dans "*Politique étrangère au service des Canadiens*" on insiste fortement sur l'idée que le Canada assure le maintien de son indépendance en développant d'autres influences qui feraient contrepartie à la prédominance des relations bilatérales canado-américaines. Il est, sans nul doute souhaitable et probablement inévitable que le Canada et les États-Unis continuent de travailler en collaboration dans de nombreux secteurs de l'activité spatiale. C'est d'ailleurs pourquoi il existe vraiment une raison politique de diversifier nos relations. Et l'association aux pays européens nous offre justement une telle occasion et, espérons-le, à un coût probablement acceptable.

La plupart des discussions sur les futurs programmes spatiaux portent sur des périodes courtes ou de moyenne durée. Je suis d'avis qu'il faut penser à 1980 et au-delà, alors que les activités qui se dérouleront dans l'espace auront presque certainement acquis une portée beaucoup plus internationale qu'aujourd'hui. L'Organisation spatiale européenne donnera probablement des indices d'une évolution dans le sens d'une institution spatiale vraiment internationale appuyée par bon nombre de pays. Une bonne façon de promouvoir cet objectif, c'est de nous joindre dès son début à cette organisation, l'Australie et le Japon étant deux autres membres probables. Si le Canada se joint immédiatement aux pays européens, il aurait probablement plus d'influence dans l'élaboration d'une institution internationale que s'il attend plus tard et tente d'exercer son influence auprès des États-Unis en raison de la contribution nécessairement très modeste qu'il aurait apportée au programme de la NASA.

Un programme à frais partagés de production d'engins de liaison spatiale pourrait apporter des avantages évidents à l'industrie canadienne et pourrait améliorer sensiblement la compétence de notre pays dans le domaine de la technologie, mais il ne produirait pas beaucoup d'effet aux yeux du grand public. Notre adhésion à l'Organisation européenne pourrait peut-être nous permettre de travailler, de concert avec des pays relativement de notre grandeur, à quelque projet identifiable comme l'élaboration du soi-disant "train spatial" pour les voyages interorbitaux dans le système Post-Apollo. Mais une participation à titre de membre adjoint ou associé ne nous obligerait pas à le faire puisqu'il appartiendrait seulement au Canada de se joindre ou non à de tels programmes.

Une association du Canada aux pays européens pourrait fournir à notre pays l'occasion de trouver des débouchés commerciaux pour les capacités techniques que nous devrions développer grâce aux accords conclus avec les États-Unis au sujet des recherches et perfectionnements relatifs au programme Post-Apollo. Ceci renforcerait les efforts, maintenant dans la phase de planification active, en vue d'intensifier les relations scientifiques et technologiques avec l'Allemagne, tout comme les mesures entreprises en Belgique.

A la suite des propositions présentées par l'Organisation de l'aviation civile internationale, des mesures sont en cours pour mettre au point un satellite destiné à régir la circulation. Le Canada a actuellement un gros intérêt dans la gestion du système de régie de la circulation aérienne transatlantique. Son adhésion à l'Organisation spatiale européenne lui donnerait la possibilité de participer dès le début au stade de recherche et de perfectionnement du projet de satellite de régie de la circulation.

Ceci donnerait plus tard des avantages importants aux stades de production, d'organisation et de gestion de la mise au point de ce système. L'histoire de l'INTELSAT nous pousse à entrer dans la course de bonne heure.

En résumé, l'adhésion à l'Organisation spatiale européenne nous apporterait des avantages politiques maintenant et à l'avenir ainsi que la possibilité de participer à des programmes intéressants et utiles, sans empêcher les accords avantageux avec les États-Unis.

Je tiens à répéter en conclusion que mon intention ce soir était de vous exposer certaines de mes réflexions sur ce sujet très complexe et très difficile. Les gouvernements et le public commencent à se rendre compte que l'application de la science par le progrès technologique deviendra vraisemblablement un facteur important de transformation de la société humaine, facteur peut-être plus important et certainement plus souhaitable à mes yeux que l'idéologie. Le Gouvernement canadien voit la chose du même oeil et il a l'intention de poursuivre une politique spatiale qui soit en harmonie avec les ressources et les objectifs du Canada.

S/A